



PR-575

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et ADAS SA atelier de dessin et d'architecture, mandataire des copropriétaires des parcelles N^{os} 5251 et 5252, section Petit-Saconnex, aux termes duquel il est constitué:

- une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex;
- une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex;

ces servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, d'environ 70 m², la réalisation des aménagements végétaux du mur et de la parcelle cédée à charge des bénéficiaires des servitudes et le versement à la Ville de Genève d'une indemnité unique de 358 500 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

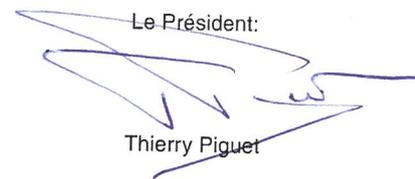
Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex, et une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, selon les plans joints à la proposition PR-575. Ces servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, d'environ 70 m², la réalisation des aménagements végétaux du mur et de la parcelle cédée à charge des bénéficiaires des servitudes et le versement à la Ville de Genève d'une indemnité unique de 358 500 francs.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:


Alain de Kalbermatten

Le Président:


Thierry Piguet